Vos questions / nos réponses

voyage à berlin et amsterdam

Par Profil supprimé Postée le 21/08/2017 18:19

> bonjour, je vais passer 3 jours à Berlin et 3 jours à Amsterdam, sur une semaine, du samedi au samedi, je prends un médicament de substitution qui est le subutex,j'aimerais savoir la législation sur le subutex dans ces pays, je vais y aller en famille, je pensais partir, avec une ordonnance de mon docteur,les cachets et le tout dans une sacoche speciale, mais pour le reste, je ne sais pas, ah et j'oubliais on prends le train de Amsterdam à paris et je pense que pour des Français, sur ce trajet, Ya de grande chance que l'on se fasse contrôler , je vous remercie pour votre réponse et vous souhaites une bonne

---

Mise en ligne le 22/08/2017

Bonjour,

Pour pouvoir voyager en toute tranquillité avec votre traitement de substitution dans des pays de l'espace Schengen dont l'Allemagne et les Pays Bas font partie, il vous faut être en possession de l'original de la prescription de votre traitement mais également d'une autorisation de transport justifiant de la nature licite des médicaments.

Cette autorisation est délivrée sur demande, au vu de l'original de la prescription médicale par l'ARS (Agence Régionale de Santé) de la région où le médecin prescripteur est enregistré. Cette autorisation est valable 30 jours et les quantités transportées ne doivent pas dépasser la durée maximale de prescription.

Nous vous joignons, via le lien ci-dessous, les contacts de l'ARS Occitanie pour que vous puissiez faire votre demande avant votre départ et profiter sereinement de vos vacances.

Cordialement.

En savoir plus :

- "ARS Occitanie"